

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, Mme Paul

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beudet
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Molossi donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Grosbois
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
M. Chabani donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, M. Kergoat, Mme Magrino, Mme Piétri



Délibération n° 2019-IV-11 du 18 avril 2019

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER.

Le conseil départemental,

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2011/10361 du 11 mai 2011 fixant le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

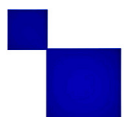
après en avoir délibéré,

- APPROUVE les objectifs du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer tels que décrits dans les documents soumis à consultation, à savoir le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer ;

- ALERTE sur l'importance des moyens humains, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer. Une étude de la gouvernance et du portage du SAGE devra être lancée au plus vite afin d'établir un schéma organisationnel et financier partagé indispensable à sa mise en œuvre ;

- EXPRIME le souhait que l'ensemble des aides financières possibles - programmes de l'Agence de l'eau, aides de la Région, contrats de plans - soient mobilisées afin de faciliter l'atteinte des objectifs ambitieux de ce SAGE ;

- REGRETTE que le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation Croult-Petit Rosne soit limité aux seuls bassins versants situés dans le Val d'Oise. Un travail sur la totalité du bassin versant jusqu'à la Seine aurait permis d'aboutir à un plan cohérent à l'échelle d'un territoire hydrographique ;



- SE FÉLICITE que le projet de réouverture de la Vieille Mer soit retenu comme une action emblématique du SAGE.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.